

Projet d'oléoduc Énergie Est

Consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Mémoire par Aline Pacheco Porciuncula

Longueuil, avril 2016

Présentation

Je m'appelle Aline P. Porciuncula, une citoyenne informée et engagée qui réside à Longueuil située sur la rive-sud de Montréal. D'origine brésilienne, je me considère également une québécoise par choix.

En tant qu'immigrante, j'ai appris sur les valeurs de cette société, les valeurs de transparence, de démocratie, du respect envers les lois et règlements, valeurs qui sont miennes également.

En parlant de lois, je mentionne ici l'article 19.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement que dit :

« 19.1. Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent, dans la mesure prévue par la présente loi, les règlements, les ordonnances, les approbations et les autorisations délivrées en vertu de l'un ou l'autre des articles de la présente loi ainsi que, en matière d'odeurs inhérentes aux activités agricoles, dans la mesure prévue par toute norme découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). »

Dans ce sens, notre collectivité vous demande de faire valoir notre droit à la qualité de l'environnement et de son avenir! Les moyens prévus par la loi doit considérer les données scientifiques et l'opinion publique.

Nous disons NON AU PROJET ÉNERGIE EST, ET À TOUTE FORME DE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT QUI PERMETTRAIT DE CONTINUER À EXPLOITER LES ÉNERGIES FOSSILES.

Pour notre avenir, l'avenir de notre nature, des générations futures et de notre planète... travaillons ensemble pour faire du changement vers des solutions plus respectueuses de l'environnement !

Avant-propos

Quoique je participe à la consultation, je n'entérine pas ce BAPE qui ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Je réclame que le gouvernement tienne à nouveau un BAPE complet selon l'article 31.1. Le BAPE actuel qui se tient selon l'article 6.3 de la LQE, tout en analysant un projet spécifique, crée un dangereux précédent.

Le gouvernement a des pouvoirs qui lui permettent de s'affirmer dans ce dossier de l'oléoduc Énergie Est. Je lui demande de les prendre et de ne pas se présenter devant l'ONÉ comme un simple citoyen.

Risquer notre eau potable pour un poison

J'ai participé à la consultation de la CMM sur le projet d'oléoduc Énergie Est en septembre dernier. Je m'étais prononcée contre pour plusieurs raisons.

J'ai visionné avec grand intérêt quelques séances de la première partie du BAPE. Les présentations d'experts sur les milieux naturels et sur l'acceptabilité sociale m'ont instruite sur des aspects que j'ignorais.

Les présentations de Messieurs Pelletier et Berryman du 15 mars m'ont sensibilisée au risque important que représente le transport du bitume dilué. Ce type de pétrole n'a rien à voir avec le pétrole « normal ». Il devient un véritable poison qui s'incruste s'il y a fuites ou déversements.

La présentation de M. Pelletier ne laisse aucun doute sur la quasi impossibilité de nettoyer un déversement de bitume dilué dans le fleuve en eau salée ou ailleurs en eau douce. Quant à la présentation de M. Berryman sur le nettoyage du déversement dans la Chaudière, l'exemple a l'avantage d'être concret : les dégâts sont encore là présents dans la nature, du pétrole demeure encore dans le fond de la rivière.

Des centaines de cours d'eau – petits, moyens, gros – seraient traversés par l'oléoduc. Plusieurs ingénieurs du milieu s'entendent pour dire que les fuites de moins de 2% du débit ne seraient pas détectées par les systèmes de détection. Pour un tuyau de 1mètre de diamètre avec un débit de 1.1 million par jour, 2% c'est énorme. 2% représente 22,000 barils (3 520 000 litres) de pétrole par jour ou si vous préférez 917 barils (146 720 barils) par heure !!!

EAU POTABLE À RISQUE

Quelques jours après la catastrophe pétrolière, la ville de Lévis a dépensé quatre millions pour concevoir une voie d'approvisionnement alternative en eau brute pour 50 000 de ses citoyens. Jamais les entreprises ferroviaires ou le propriétaire du pétrole n'ont offert de payer la note. Encore chanceux que la catastrophe se soit déroulée en été. En hiver, l'alternative aurait été impossible.

Si un pétrole comme le bitume dilué circule de plus en plus sur le territoire du Québec, et en énorme quantité tous les jours, notre eau potable est à risque. Je ne veux pour rien au monde prendre un tel risque.

Finalement, je réitère ma demande de ne pas accepter un tel projet comme celui d'Énergie Est.
Non aux énergies fossiles!

Aline P. Porciuncula